

DELIBERATION CA055-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu l'arrêté n° 2022-120 du 3 juillet 2022 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET ;
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 1^{er} juin 2023 ;

Objet de la délibération : Création du DIU « Maintien dans l'emploi »

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 08 juin 2023, le quorum physique étant atteint, arrête :

La création du DIU « Maintien dans l'emploi » est approuvée.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services
Didier BOUQUET
Signé le 13 juin 2023*

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 13 juin 2023

Fiche maquette de formation CFVU

UFR ou structure : UFR Santé – Département Médecine

Avis favorable du Conseil d'UFR du : 6 avril 2023

Passage à la CFVU du : 5 juin 2023

Rentrée universitaire : 2023-2024

Formation concernée : DIU Maintien dans l'Emploi

Création de maquette

Modification de maquette

Nature des modifications :

Structure :

Création ou modification ou déplacement d'UE / EC

Changement d'ECTS

Mise en place ou retrait de parcours

Modalités de contrôle des connaissances :

Modification des conditions de validation

Modification de coefficient(s)

Modification d'épreuve(s) (nature, durée ...)

Charges d'enseignement :

Modification du volume horaire

Mutualisation ou démutualisation

Incidence financière

(joindre un argumentaire)

Avis et remarques éventuelles du SMAF :

Détail des modifications à compléter sur la page suivante :

		Avis Favorable/Défavorable /Recommandation	
Avis de la cellule APOGEE	Tableau de modélisation		En date du : 16 mai 2023
Avis du Conseil d'UFR	Maquette complète		En date du : 6 avril 2023
Avis de la CFVU	Maquette complète		En date du : 5 Juin 2023
Avis du CA	Maquette complète		En date du :

Reçu aux services centraux le

Projet version du : jeudi 16 février 2023

Identification

§ COMPOSANTE DE RATTACHEMENT

UFR : médecine Santé
 Contact : PETIT G
 Téléphone : 0241735947
 E-mail : giovanni.petit@univ-angers.fr

§ COMPOSANTE(S) ASSOCIEE(S)

UFR :
 Contact :
 Téléphone :
 E-mail : @univ-angers.fr

§ AUTRE(S) UNIVERSITE(S) CONCERNEE(S) (DEMANDE DE CO-HABILITATION)

Université de Lille
 Université Claude Bernard Lyon 1 (université coordinatrice)
 Chaque université est responsable d'élaborer et délivrer un module d'enseignement

§ PARTENARIAT ET CO-ORGANISATION

Partenaires (un protocole ou une convention vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs, sur la base du règlement de validation de la certification) :	<p>Nom du (des) partenaire(s) :</p> <p>Habilité(s) par l'Université d'Angers pour :</p> <p><input type="checkbox"/> former</p> <p><input type="checkbox"/> organiser l'évaluation</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> former et organiser l'évaluation</p>
Co-certificateurs (un protocole ou une convention vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs, sur la base du règlement de validation de la certification) :	<p>Nom du (des) co-certificateurs(s) :</p> <p>Université de Lille</p> <p>Université Claude Bernard Lyon 1</p> <p>Habilité(s) par l'Université d'Angers pour :</p> <p><input type="checkbox"/> former</p> <p><input type="checkbox"/> organiser l'évaluation et certifier</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> former, organiser l'évaluation et certifier</p>
Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus...) :	<p><i>Lettre de soutien du Collège des enseignants de médecine du travail (ci-joint)</i></p>
Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation :	

§ **MODE D'ORGANISATION ADOPTE POUR LES DIU (DIPLOME INTER-UNIVERSITES) :**

un groupe dans chaque site universitaire	
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription	x
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription	

§ **ENSEIGNANT(S) RESPONSABLE(S) (POUR CHAQUE UNIVERSITE POUR LES DIU) :**

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Audrey PETIT	Angers	PU-PH		AuPetit@chu-angers.fr
Jean-Baptiste FASSIER Responsable pédagogique	Lyon	PU-PH		Jean-baptiste.fassier@chu-lyon.fr
Sophie FANTONI	Lille	PU-PH		fanquin@wanadoo.fr
La coordination est assurée à part égale entre les trois enseignants responsables pour chaque université.				

§ **DATE D'OUVERTURE**

Année Universitaire : **2023 – 2024**

Début des cours : Novembre 2023

§ **LIEU(X) DES ENSEIGNEMENTS**

Angers, Lille, Lyon

§ **CONTACTS ADMINISTRATIFS**

Université	Ingénieur Projets FC (Nom, mail, tél)	Assistant Administratif (Nom, mail, tél)
Angers	Giovanni PETIT Giovanni.petit@univ-angers.fr 0241735947	Blandine BLAITEAU Blandine.blaiteau@univ-angers.fr 0241735944
Lyon	Mme Chrystel PONS 0478777087 Chrystel.pons@univ-lyon1.fr	Responsable des DES, des DU/DIU et des diplômes vétérinaires
Lille	Mme FOURRIER Tél 03 20 62 68 53	Secrétariat de la formation continue

Contexte / Opportunité / Originalité

Partenariat

Les trois coordinateurs pour chaque université ont l'habitude et l'expérience de travailler ensemble (élaboration des recommandations HAS pour le maintien en emploi ; élaboration et animation d'ateliers sur le maintien en emploi pour la société française de médecine et santé au travail ; etc.).

L'Université de Lille (Professeur FANTONI) possède une expertise reconnue notamment sur les aspects juridiques et le cadre normatif du maintien en emploi. L'université d'Angers (Professeur PETIT) possède une expérience reconnue notamment dans le champ de l'ergonomie et des troubles musculosquelettiques. L'Université Claude Bernard Lyon 1 (Professeur FASSIER) possède notamment une expertise reconnue dans le champ de la coordination des acteurs et des méthodes participatives.

Le partenariat présente ainsi les atouts d'expertises complémentaires mobilisées dans le champ du maintien en emploi des personnes ayant des problèmes de santé, qui seront profitables à la formation des étudiants.

Opportunité et pertinence de la certification

Le maintien en emploi est défini comme l'ensemble des activités mises en œuvre pour permettre à une personne de conserver ou trouver un emploi malgré des problèmes de santé limitant ses capacités.

La pratique du maintien en emploi est au carrefour du monde de la santé (médecins et personnel paramédical de soins et de rééducation, services de médecine et santé au travail), de l'entreprise (employeur, DRH, encadrement), de la protection sociale (assurance-maladie, assurances complémentaires) et du droit (droit social, droit du travail). Les intervenants et structures du maintien en emploi sont appelés à se coordonner et collaborer dans la prise en charge des situations individuelles, et dans l'élaboration de procédures.

Le nombre de personnes nécessitant un accompagnement pour le maintien en emploi augmente de façon continue du fait de conditions structurelles : vieillissement de la population active, allongement de la durée des carrières, et difficultés des conditions de travail. Le maintien en emploi est inscrit dans plusieurs priorités nationales de santé (stratégie nationale de santé, stratégie décennale cancer, 4^{ème} plan national de santé au travail, etc.), qui sont également déclinées dans différents plans régionaux.

Ce projet vise à créer un nouveau diplôme pour former les personnes intervenant dans le champ du maintien en emploi, répondant ainsi à des besoins de formation professionnelle actuellement non couverts par d'autres formations.

Analyse des besoins

Au niveau des services de prévention et de santé au travail :

Les évolutions réglementaires récentes encadrant l'activité des services de prévention et de santé au travail (SPST) ont consacré le maintien en emploi parmi leurs missions prioritaires. Ainsi, la création de « cellules de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) » a été rendue obligatoire par la [loi n° 2021-1018 du 2 août 2021](#) pour renforcer la prévention en santé au travail, entraînant de facto une augmentation du nombre de personnes travaillant dans ces structures, et la nécessité de les former (médecins du travail, infirmière du travail, psychologues, assistants de service social, ergonomes, etc.).

Au niveau des entreprises :

Les employeurs ont une obligation réglementaire de moyens leur imposant de justifier des mesures mises en œuvre pour faciliter le maintien en emploi de leurs salariés. Cependant, de nombreux employeurs méconnaissent la nature et le périmètre de leurs obligations, ainsi que les modalités pour y répondre. Cette méconnaissance du cadre réglementaire et des bonnes pratiques du maintien en emploi peut porter préjudice aux droits individuels de leurs salariés, au climat social de l'entreprise, et exposer à un risque juridique pour l'employeur en cas de contentieux.

Au niveau des organismes de protection sociale :

La caisse nationale d'assurance maladie et les autres organismes de protection sociale comptent parmi leurs objectifs la prévention de la désinsertion professionnelle et la limitation des dépenses d'indemnités journalières. Les médecins-conseils, les assistant(e)s du service social et du service prévention de l'assurance-maladie, ainsi que le personnel administratif des caisses d'assurance-maladie sont amenés à accompagner des assurés dans leur trajectoire médico-administrative, et des employeurs dans la maîtrise des risques professionnels. Cependant, on constate une grande variété de pratiques sur le territoire qui ne permet pas de garantir les mêmes moyens de maintien en emploi à tous les assurés.

Au niveau des associations de patients :

De nombreuses associations de patients (par exemple l'Association française des diabétiques, ou la Ligue contre le cancer) ont identifié de longue date les enjeux professionnels de leurs adhérents, et tâchent de les accompagner. Cependant, la complexité du cadre juridique et les difficultés de coordination entre les intervenants du maintien en emploi fait régulièrement obstacle. On constate un besoin spécifique de formation des associations sur les enjeux professionnels de leurs adhérents pour leur permettre d'y apporter des réponses adaptées.

Etude de la concurrence

Il n'existe pas notre connaissance de formation universitaire diplômante dans le champ du maintien en emploi.

Présentation pour la plaquette commerciale

Le maintien en emploi est défini comme l'ensemble des activités mises en œuvre pour permettre à une personne de conserver ou trouver un emploi malgré des problèmes de santé limitant ses capacités. La pratique du maintien en emploi est au carrefour du monde de la santé, de l'entreprise, de la protection sociale et du droit.

Suite à la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail a consacré les missions des services de prévention et de santé au travail (SPST) dans le champ du maintien en emploi. Plusieurs mesures et obligations nouvelles ont été créées, dont la création de « cellules de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) », nécessitant de former les professionnels impliqués.

Ce DIU est destiné à former les personnes exerçant ou appelées à exercer des missions d'accompagnement auprès de patients-travailleurs : médecins du travail, infirmiers du travail, psychologues, assistants de service social, ergonomes, DRH, assureurs, missions handicap, etc.). Au-delà des seules connaissances, des études de cas et des méthodes pédagogiques actives sont mobilisées pour favoriser la collaboration interprofessionnelle nécessaire à la collaboration pour élaborer des référentiels partagés et prendre en charge des situations individuelles.

Éléments de suivi si Renouvellement/Modification

§ **STATISTIQUES**

	2021/2022		2022/2023		2023/2024	
	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés
Formation Continue						

Formation Initiale						
--------------------	--	--	--	--	--	--

§ **CREATION DU DIPLOME ET MODIFICATIONS**

	CREATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION
Date de passage au conseil d'UFR	6 Avril 2023		
Date de passage du CFVU	5 juin 2023		
Date de passage au CA	juin 2023		

Modalités d'accès au diplôme

Voies d'accès au diplôme

Formation Initiale

Formation Continue

Par l'expérience professionnelle (*dispense totale de l'ensemble des cours mais pas des épreuves d'évaluation*)

Par la VAE (*uniquement dans le cadre d'une certification visant un enregistrement au RNCP*)

Code NAF : 869 – Autres activités pour la santé humaine

Code NSF : 331 - Santé

Formacode : 43026

Type de public (statut : étudiant, salarié, demandeur d'emploi, profession libérale, ...)

Professionnels de santé, paramédicaux et apparentés

- Médecins diplômés
- Internes en formation
- Infirmiers diplômés en santé au travail, pouvant justifier d'au moins une année complète de pratique en service de prévention et de santé au travail
- Psychologues diplômés (psychologie clinique, psychologie du travail), pouvant justifier d'au moins une année complète dans le champ du maintien en emploi
- Ergothérapeutes diplômés
- Kinésithérapeutes diplômés
- Professeurs d'activité physique adaptée diplômés

Acteurs de l'entreprise et des conditions de travail

- Ergonomes
- Acteurs de l'entreprise impliqués en santé de sécurité au travail : employeurs, DRH, cadres d'entreprise, services de prévention, missions handicap, etc.
- Intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP)

Professionnels du droit, du social, et de l'administration publique

- Assistant(e)s de service social
- Juristes, personnes intervenantes dans le conseil juridique auprès des employeurs, et/ou des salariés
- Membres d'une institution impliquée dans le maintien en emploi, la prévention de la désinsertion professionnelle, le handicap : assurance maladie, assurances complémentaires, AGEFIPH/FIPHFP, CAP EMPLOI/SAMETH, administration publique (DREETS, ARS, etc.).

Autres :

- Représentants d'associations de patients

Pré requis nécessaire

Diplômes	Pré-requis
Médecin	Aucun
Internes en formation Médecine du travail, médecine générale, MPR, psychiatrie	Aucun
Infirmier(e) du travail	Une année de pratique dans le maintien en emploi ou projet structuré d'action dans ce domaine
Psychologue clinicien(ne) ou du travail	Une année de pratique dans le maintien en emploi ou projet structuré d'action dans ce domaine
Ergothérapeute	Aucun
Ergonome	Aucun
IPRP	Aucun
Juriste	Aucun
Assistant de service social	Aucun
Acteur de l'entreprise	Une année de pratique dans le maintien en emploi ou projet structuré d'action dans ce domaine
Administration	Une année de pratique dans le maintien en emploi ou projet structuré d'action dans ce domaine
Association	Une année de pratique dans le maintien en emploi ou projet structuré d'action dans ce domaine

Conditions d'admission

Capacité d'accueil (effectif maximum) :Effectif maximum par université: **15**Effectif maximum total : **45****Seuil d'ouverture pédagogique (effectif minimum) :**Effectif minimum par université (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : **4**Effectif minimum total (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : **12****Seuil d'ouverture financier (recettes minimum UA, hors droits ministériels) : 4****Procédure de recrutement****Composition de la commission de recrutement :**

Elle est composée de 3, parmi les membres figurant dans ce tableau.

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
Audrey PETIT Coordinateur	Angers	PU-PH	AuPetit@chu-angers.fr
Jean-Baptiste FASSIER Coordinateur Responsable pédagogique	Lyon	PU-PH	Jean-baptiste.fassier@chu-lyon.fr
Sophie FANTONI Coordinateur	Lille	PU-PH	fanquin@wanadoo.fr

Le candidat effectuera sa candidature en ligne sur le site de l'UA et joindra par téléchargement les pièces complémentaires à son dossier : copie du diplôme, lettre de motivation, CV détaillé,

Les candidatures seront transmises aux membres de la commission de recrutement pour analyse de la demande. Les candidats seront ensuite informés de la décision de la commission par le service FC.

Le positionnement se limite à la prise en compte des diplômes, de l'expérience, et de la motivation des candidats.

Il n'est pas prévu de dispense de cours.

Individualisation des parcours :

Les dispenses de cours seront demandées par le candidat et validées lors de la commission de recrutement après étude de la candidature en lien avec le parcours et le projet professionnel du candidat.

- **Dispenses partielles de cours possible pour cette formation**

OUI

NON

Les dispenses de cours ne dispensent pas des évaluations prévues dans les MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES et DE VALIDATION.

Objectifs pédagogiques et professionnels

Objectif(s) du diplôme	
<i>Connaître et savoir expliquer</i>	Cadres normatifs du maintien en emploi
<i>Connaître et savoir expliquer</i>	Cadres conceptuels du handicap, des capacités fonctionnelles et de l'aptitude médicale au travail
<i>Connaître et savoir expliquer</i>	Rôles respectifs des différents acteurs et institutions
<i>Savoir analyser</i>	Situation de handicap au travail et risque d'invalidité médicale au travail
<i>Connaître et savoir analyser</i>	Impact des pathologies chroniques sur les capacités fonctionnelles (troubles musculosquelettiques, troubles de santé mentale, cancers, troubles neurologiques, maladies cardiovasculaires)
<i>Connaître et savoir expliquer</i>	Mesures du maintien en emploi
<i>Savoir élaborer et mettre en œuvre</i>	Plan de retour au travail
<i>Connaître et mettre en œuvre</i>	Bonnes pratiques du positionnement professionnel envers les personnes accompagnées
<i>Connaître et mettre en œuvre</i>	Bonnes pratiques du positionnement professionnel envers les différents acteurs (employeurs, professionnels de santé, assurance maladie, etc.)
<i>Connaître et mettre en œuvre</i>	Bonnes pratiques de coordination et partage d'information
Désignation du métier et des fonctions visées, ou de la fonction visée (pour une spécialisation à visée Répertoire spécifique) Non applicable	
Description des activités professionnelles	
Responsabilité et autonomie caractérisant les postes ciblés	
Type d'emplois accessibles avec la certification (en sortie), secteurs d'activité, taille des structures employeuses :	
Métiers/Profils concernés par la formation (en entrée) :	

Organisation de la formation

Durée totale de la formation : 100 heures

TOTAL HORAIRE					
	70	10	54	7	9
10 jours d'enseignement dont 6 en présentiel + 4 distanciel	heures	jours	heures	heures	heures
			<i>théorie</i>	<i>TP-TD</i>	<i>examen</i>
présentiel	42	heures			
distanciel - cours et TD	28	heures			
distanciel - TP	30	heures			
	100	heures			
théorique		54			
théorique en présentiel	30	heures			
théorique en distanciel	24	heures			
TD-simulation	7	heures			
contrôle continu	9	heures			
TP-travail en groupe	30	heures			
	100	heures			

En alternance (*hors contrat de professionnalisation et apprentissage*) :

Modalité de formation qui se caractérise par l'acquisition organisée et progressive de compétences dans le cadre d'activités formatives et professionnelles. Celles-ci se déroulent en alternance en centre de formation (ou à distance) et en entreprise.

OUI NON

Calendrier de la formation (*début, fin, regroupements, nombre de sessions,...*):

Début : octobre/novembre 2023

Fin : juin 2024

3 modules de deux jours en présentiel (42 heures)

4 modules de un jour en distanciel (28 heures)

travaux pratiques collectifs en distanciel (30 heures)

1 session de rattrapage

Calendrier Universitaire :

Annuel : sur 1 année universitaire Pluriannuel : sur 2 années universitaires

Autre : précisez

Programme détaillé

TOTAL HORAIRE					
	70	10	54	7	9
10 jours d'enseignement dont 6 en présentiel + 4 distanciel	heures	jours	heures	heures	heures
			<i>théorie</i>	<i>TP-TD</i>	<i>examen</i>
présentiel	42	heures			
distanciel - cours et TD	28	heures			
distanciel - TP	30	heures			
	100	heures			
théorique		54			
théorique en présentiel	30	heures			
théorique en distanciel	24	heures			
TD-simulation	7	heures			
contrôle continu	9	heures			
TP-travail en groupe	30	heures			
	100	heures			

	heures	jours	théorie	TP-TD	examen
LILLE - 2 jours présentiel		2			
CADRE NORMATIF, ROLE DES ACTEURS, maladies neurologiques et cardiovasculaires					
Présentation du DU et des étudiant(e)s - constitution des groupes de travail	2			2	
Définition et enjeux					
définition, statistiques, plan nationaux et régionaux, démographie/vieillesse, situation internationale	2		2		
Enjeux politiques					
De qui est-ce le problème? Politiques publiques et enjeux	1		1		
Cadre normatif					
droit du travail, droit de la SS, fonctions publiques	3		3		
Rôle des acteurs médicaux et non médicaux					
Médecins du travail, médecin généraliste, médecin de sécurité sociale, autres médecins	3		3		
employeurs, assurance maladie, MDPH, AGEFIPH/FIPHFP, DREETS, CAP EMPLOI/SAMETH					
Cellules de prévention de la désinsertion professionnelle					
maladies neurologiques et cardiovasculaires					
Epilepsie, sclérose en plaques, maladies coronariennes, diabète (MICI ?)	3		3		
	14				
LYON - 1 jour DISTANCIEL		1			
Enjeux éthiques ; collaboration inter-professionnelle et inter-organisationnelle ; conduite de projet					
Enjeux éthiques					
Autonomie, information et responsabilité des personnes accompagnées ; posture de l'accompagnant	1		1		
Collaboration inter-professionnelle					
Qui fait quoi, quand, comment et pourquoi ? Secret professionnel	1		1		
CORAT - coordination du retour au travail	1		1		
Collaboration inter-organisationnelle					
Travail en réseau ; animation territoriale	1		1		
Collaborer en pratique - conduite collaborative de projet - méthodes d'engagement des acteurs - pédagogies actives					
Repères, outils, risques et leviers ; jeux de rôle et simulation	3		1	2	
	7				
LILLE - 1 jour DISTANCIEL		1			
MESURES DU MAINTIEN EN EMPLOI					
Mesures du maintien en emploi (1) : aménagement de poste, temps partiel thérapeutique, etc.	2		2		
Mesures du maintien en emploi (2) : CRPE, bilan de compétences, etc.	3		3		
Plan de retour au travail	2		2		
	7				
ANGERS - 1 jour DISTANCIEL		1			
HANDICAP, CAPACITES FONCTIONNELLES, APTITUDE MEDICALE AU TRAVAIL					
Handicap					
Cadres conceptuels (CIF, PPH) ; évaluation ; institutions (MDPH, AGEFIPH/FIPHFP, CAP EMPLOI/SAMETH)	3		3		
Capacités fonctionnelles					
Capacités physiques, cognitives, sensorielles ; enjeux et limites de l'évaluation des capacités fonctionnelles	3		3		
Rééducation fonctionnelle (principes, modalités, acteurs)					
Aptitude médicale au travail					
	1		1		
	7				
ANGERS - 2 jours présentiel		2			
Examen écrit -partiel 1	1				1
APPAREIL LOCOMOTEUR / ERGONOMIE					
APPAREIL LOCOMOTEUR					
Lombalgies et lombosciatalgies, TMS du membre supérieur, maladies inflammatoires de l'appareil locomoteur	6		6		
ERGONOMIE					
Suivi du travail en groupe	6		6		
	1			1	
	14				
LYON -1 jour DISTANCIEL		1			
SANTE MENTALE, CANCER					
Santé mentale & risques psychosociaux					
Risques psychosociaux: définition, évaluation	3		3		
Anxiété, dépression, trouble de stress post-traumatique, épuisement professionnel, psychoses					
Cancers					
Cancer du sein, hémopathies, autres cancers	2		2		
Suivi du travail en groupe					
Autonomie, information et responsabilité des personnes accompagnées	2			2	
	7				
LYON - 2 jours présentiel		2			
Examen écrit -partiel 2	1				1
PRATIQUE DU MAINTIEN EN EMPLOI ET RETOURS D'EXPERIENCE					
Expériences d'entreprises	1		1		
Expériences de cellules de prévention de la désinsertion professionnelle	1		1		
Le maintien en emploi dans le PRST4 de la région Auvergne-Rhône-Alpes	1		1		
Rôle des CRPPE dans le maintien en emploi	1		1		
Approche collective de prévention de l'usure professionnelle: méthodologie ANACT/ARACT	2		2		
PRESENTATION DES PROJETS COLLABORATIFS - trajectoires du maintien en emploi					
Présentation et discussion des travaux de groupe	6				6
Evaluation du DIU par les étudiants	1				1
	14				

Modélisation Apogée

DIU Maintien dans l'Emploi											
Libellé	Nature	Charges enseignements					Session 1			Session 2	Remarques
		Participe aux Charges	Heures E.learning	Heures CM	Heures TD	Vol/Etud	CT				
							Nature	Durée	Coef		
Module 1	MOD	0	7	14		21	ECR		1	Pas de session 2	
Module 2	MOD	0	7	14		21	ECR		1		
Module 3	MOD	0	7	14		21	ECR		1		
EXAMEN							ECR ORA		1		

Équipe pédagogique prévisionnelle

Nom Prénom Intervenant	Fonction/profession, structure	Champ d'expertise	Cours/Module enseigné	Statut	Coordonnées
Audrey PETIT Coordinateur	Angers	Troubles musculosquelettiques ; interventions ergonomiques	Module correspondant au champ d'expertise	PU-PH	AuPetit@chu- angers.fr
Sophie FANTONI Coordinateur	Lille	Cadre juridique et normatif ; mesures du maintien en emploi	Module correspondant au champ d'expertise	PU-PH	fanquin@wanadoo.fr
Jean- Baptiste FASSIER Coordinateur Responsable pédagogique	Lyon	Cancer ; troubles de santé mentale ; collaboration interprofessionnelle	Module correspondant au champ d'expertise	PU-PH	Jean- baptiste.fassier@chu- lyon.fr

Scénario pédagogique

Pas de stage ni de formation en alternance

Les 3 modules de 2 jours en présentiel porteront respectivement sur :

1. le cadre normatif et réglementaire, le rôle des acteurs, et les pathologies neurologiques et cardiovasculaires (Lille)
2. Les pathologies de l'appareil locomoteur et des interventions ergonomiques (Angers)
3. la pratique du maintien en emploi (retour d'expérience) et la présentation d'un projet collaboratif (Lyon)

Les 4 modules de 1 jour en distanciel porteront respectivement sur :

1. les enjeux éthiques, la collaboration interprofessionnelle et inter organisationnelle (Lyon)
2. les mesures du maintien en emploi (Lille)
3. le handicap, les capacités fonctionnelles et l'aptitude médicale au travail (Angers)
4. la santé mentale et le cancer (Lyon)

Modalités d'évaluation et de validation

§ EVALUATION DES COMPETENCES (DESCRIPTION)

partiel 1	Domaine évalué = module 1 (Lille)	20 points
connaissances théoriques	cadre normatif, rôle des acteurs maladies neurologiques et cardiovasculaires mesures du maintien en emploi et plan de retour au travail	
partiel 2	Domaine évalué = modules 2 (Angers) et 3 (Lyon)	40 points
connaissances théoriques	handicap, capacités fonctionnelles, aptitude médicale au travail appareil locomoteur ergonomie enjeux éthiques collaboration interprofessionnelle et inter-organisationnelle santé mentale & risques psychosociaux cancer	
travail en groupe		
savoir-faire + savoir-être	collaboration interprofessionnelle communication conduite de projet	
support		20 points
présentation		20 points
		100 points

Jury de soutenance :

NOM Fonction au sein de ce jury	Université de rattachement	Statut	E mail
Audrey PETIT Coordinateur	Angers	PU-PH	AuPetit@chu-angers.fr
Sophie FANTONI Coordinateur	Lille	PU-PH	fanquin@wanadoo.fr
Jean-Baptiste FASSIER Coordinateur Responsable pédagogique	Lyon	PU-PH	Jean-baptiste.fassier@chu-lyon.fr

§ **CONDITIONS DE VALIDATION (DE DELIVRANCE DU DIPLOME)**

Conditions d'obtention du diplôme :

	<i>OUI</i>	<i>NON</i>
Moyenne générale		X
Moyenne aux épreuves théoriques (partiels 1 et 2)	X	
Moyenne aux épreuves de TP (support et soutenance)	x	
Admissibilité après l'écrit		x
Stage à valider		x

§ **COMPOSITION DU JURY DE DELIBERATION :**

NOM Fonction au sein de ce jury	Université de rattachement	Statut	E mail
Audrey PETIT Coordinateur	Angers	PU-PH	AuPetit@chu-angers.fr
Sophie FANTONI Coordinateur	Lille	PU-PH	fanquin@wanadoo.fr
Jean-Baptiste FASSIER Coordinateur Responsable pédagogique	Lyon	PU-PH	Jean-baptiste.fassier@chu-lyon.fr

Note de service DEVE 14/10/2020 : CONSTITUTION DES JURYS DE DIPLOME D'UNIVERSITÉ (hors RNCP, RS)

Le jury doit être présidé par le responsable pédagogique du DU.

Le jury doit être composé au minimum de 2 personnes, membres de l'équipe pédagogique.

Toute absence à un jury, même en respectant le quorum, doit être justifiée par écrit par un motif légitime. Un arrêté modificatif de constitution de jury signé par le Président de l'Université d'Angers doit être rédigé dès lors qu'un membre de jury signale plus de 15 jours avant le début des épreuves son absence pour la délibération.

Dans le cadre spécifique d'un projet d'enregistrement aux répertoires nationaux (RNCP, RS)

Un candidat doit être évalué par un jury composé, à minima, de deux membres sans aucun lien professionnel ou personnel avec le candidat.

La composition du jury doit garantir son indépendance pleine et entière et prévenir d'éventuels conflits d'intérêts. Un minimum de 50 % de ses membres doit être extérieur au parcours de formation et, si cela est possible, à l'organisme certificateur (ou aux co-certificateurs du réseau) et à celui qui a assuré la formation (ou ceux qui sont habilités par le certificateur à assurer la formation).

Parmi ses membres : des professionnels qualifiés (employeurs et/ou salariés confrontés aux situations de travail réelles).

NOTA : dans le cadre d'un projet d'enregistrement au **RNCP**, un jury devra être constitué pour la validation de chaque bloc, sur la base d'un référentiel d'évaluation par bloc.

§ **SECONDE SESSION ET REDOUBLEMENT**

Il est prévu une seconde session pour les étudiants n'ayant pas la moyenne aux épreuves théoriques ou aux épreuves pratiques. Cette session sera organisée avant la fin du mois d'octobre. Elle comportera une épreuve de validation des connaissances théoriques (pour les étudiants n'ayant pas la moyenne aux deux partiels), et une soutenance orale (pour les étudiants n'ayant pas la moyenne à l'évaluation des travaux pratiques).

Coordination, suivi et évaluation du dispositif

Commission pédagogique

La commission pédagogique est présidée par le responsable de la formation, enseignant ou enseignant-chercheur de la composante de rattachement. Elle est composée à minima de ce responsable de formation.

Elle assure la coordination pédagogique, la planification des sessions et le suivi de la formation. Elle définit les conditions de recrutement et d'accès à la formation, organise le bon déroulement des enseignements et le suivi des stagiaires, en collaboration avec les services administratifs. Elle réalise un bilan de fin de formation et, en lien avec les préconisations du conseil de perfectionnement, apporte si nécessaire les modifications appropriées (*référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, ...*). Elle valide les éléments et documents destinés à la communication externe et promeut la formation auprès des milieux professionnels.

Elle est composée de 3, parmi les membres figurant dans ce tableau.

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
Audrey PETIT Coordinateur	Angers	PU-PH	AuPetit@chu-angers.fr
Sophie FANTONI Coordinateur	Lille	PU-PH	fanquin@wanadoo.fr
Jean-Baptiste FASSIER Coordinateur	Lyon	PU-PH	Jean-baptiste.fassier@chu-lyon.fr

Responsable pédagogique			
----------------------------	--	--	--

Système de veille et amélioration continue

Une évaluation de la formation et des enseignements est organisée en fin de formation au moyen d'une enquête auprès des stagiaires par la composante de rattachement. Les résultats de cette enquête sont transmis au responsable pédagogique avant la réunion de la commission pédagogique et du conseil de perfectionnement.

Conseil de perfectionnement

Les conseils de perfectionnement font partie des dispositifs d'évaluation des formations et de réflexion sur leur évolution. Ils visent à favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques, les stagiaires et les représentants du monde socioprofessionnel (art. 5, arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations – CNF). Ils participent au processus d'amélioration des formations et vérifient l'adéquation entre les métiers visés et l'insertion professionnelle. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des connaissances et des compétences, et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site (art. 5, CNF). La réunion du conseil de perfectionnement peut également être l'occasion de présenter un bilan de l'évaluation des stages et des structures d'accueil par les stagiaires. Au niveau de l'UA, le conseil de perfectionnement est associé à l'élaboration des fiches RNCP.

Le conseil de perfectionnement est présidé par le responsable de la formation. Il est composé au minimum du responsable de formation, d'un professionnel (extérieur au parcours de formation) et d'un stagiaire inscrit dans la formation. Ses membres sont proposés par le président du jury de la formation. Il se réunit à la fin de chaque session, à l'issue du jury de délibération par exemple. Un compte rendu des échanges et des préconisations est transmis à la commission pédagogique et/ou au conseil de gestion de la composante de rattachement de la formation, à l'issue de chaque réunion. D'autres personnes pouvant concourir à la réflexion sur l'évolution des formations peuvent être invitées, comme la participation de représentants de la Direction de la formation continue, ou encore du SUJO-IP.

Il a pour mission de :

- effectuer un bilan pédagogique de chaque promotion (nbre de candidatures, nbre d'inscrits, origine/parcours des stagiaires, structures employeuses ou d'accueil des stages, missions réalisées, résultats aux épreuves, ...)
- effectuer un bilan de la session de formation (objectifs, contenu, pédagogie, organisation, épreuves, ...) suite aux résultats des enquêtes de satisfaction auprès des stagiaires, des employeurs et des intervenants
- suivre l'insertion professionnelle des anciens diplômés
- suivre les évolutions de l'environnement professionnel, de la concurrence et des besoins du marché
- préconiser les modifications de référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, partenariats, ..., permettant de répondre au mieux aux besoins et attentes, et de toutes autres actions à mettre en place par l'équipe pédagogique, la composante, l'Université, ...
- promouvoir la formation auprès des milieux professionnels.

Il est composé de 3, parmi les membres figurant dans ce tableau.

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	E-mail
Audrey PETIT Coordinateur	Angers	PU-PH	AuPetit@chu-angers.fr
Sophie FANTONI Coordinateur	Lille	PU-PH	fanquin@wanadoo.fr

Jean-Baptiste FASSIER Coordinateur Responsable pédagogique	Lyon	PU-PH	Jean-baptiste.fassier@chu-lyon.fr
---	------	-------	-----------------------------------

Validation Développement Professionnel Continu (DPC)

DU Complet Oui Non

Chaque UE/module correspond a un programme DPC : Oui Non

Inscription aux Répertoires nationaux

RNCP : Oui Non En cours En projet

Répertoire Spécifique : Oui Non En cours En projet

Tarifs

Tarifs de la formation (Hors Droits universitaires)

	Financement entreprise et/ou personnel et/ou via le CPF	Etudiant	Tarif négocié dans le cadre spécifique d'un partenariat
DU complet	1400	800	
Bloc de compétences			
Module(s)			
Certification, dans le cas spécifique d'un accès par l'expérience avec dispense totale des cours (hors VAE)			

Dans le cadre d'un partenariat faisant l'objet d'une convention cadre, se reporter au prix négocié avec le Partenaire, correspondant à la prestation assurée par l'Université et facturée au Partenaire.

Montants forfaitaires exonérés de TVA.

Budget prévisionnel

DIU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

RP AUDREY PETIT

Faculté de Santé

Niveau	L & LP	M	Validité
	0	0	⊗

RÉCETTES 16 400,00 €

Inscription à la totalité de la formation	nb. stagiaires	Tarif	Total
Financement entreprise/Opca PEC employeur	5	1 400,00 €	7 000,00 €
Tarif individuel salarié	5	1 400,00 €	7 000,00 €
Interne	3	800,00 €	2 400,00 €
Total :	13		16 400,00 €

Inscription par module	nb. inscriptions	Tarif	Total
			- €

DÉPENSES 14 652,08 €

>> Personnel enseignants	nb. heures CM	nb. heures TD	nb. heures éq.TD	
Responsabilité pédagogique	0,00	0	0,0	- €
Professeurs Universitaires uniquement Angers		10	10,0	2 421,00 €
Maitre de Conférence uniquement Angers			0,0	- €
641				
642	0	0	0	
Sous-total				2 421,00 €

Enseignement Vacataire				
641	Enseignants titulaires fonction publique	21,00	21,0	913,08 €
642	Autres intervenants non fonction publique	0,00	0,00	- €
	Enseignants titulaires fonction publique non payé	0,00	0,00	- €
	Autres intervenants non fonction publique non payé	0,00	0,00	- €
	Sous-total	0,00	21,00	913,08 €

Encadrement stagiaires / Tutorat				
		heures de tutorat / stagiaire		
		Nb. stag.encadrés	nb. heures TD	
641	Enseignants titulaires	0	0,0	0,0
642	Autres intervenants	0	0,0	0,0
	Sous-total	0	0,0	0,0

Prestation de service par conventionnement				
		nb. jours	tarif journalier	
	Entreprise, Association			- €
				- €
				- €
			Total h TD	21,0
				913,08 €

>> Personnel administratif	Nbre d'heure /forfait	Taux/ Nbre d'étudiant	
Charges personnels FC	11	145,00	1 595,00 €
Lab UA	0	45	- €
Service Marketing	19	45	855,00 €
Service Soutien	0	689	- €
Cout de supports	6	1403	8 418,00 €
		2327	
		Total poste personnel Adm :	10 868,00 €

>> Fonctionnement Charges directes		
606	Achat, fourniture et matériaux	- €
613	Location	- €
606	Services Lab UA spécifique	- €
623	Publicité / Communication	- €
613	Location All SIM	- €
625	Déplacement, missions, réception	450,00 €
628		- €
628	Divers	- €
	Total fonctionnement :	450,00 €

RÉSULTAT GLOBAL UA 1 747,92 €

Marketing/Communication/Commercialisation

Pistes à approfondir avec le service relation-client de la DFC.

Un RDV sera calé une fois le projet validé par les instances universitaires.

Une plaquette commerciale sera conçue et communiquée par voie d'emailing

Un encart permettra la communication sur les réseaux sociaux.

La formation sera également présente sur le site de l'Université.